



MAIRIE DE CREYSSE
Département du Lot

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL

9 septembre 2022

Présents : Mesdames Gabrielle Andries-Roussel, Martine Bournet, Françoise Lavaud et Catherine Toutin ; Messieurs Jean-Pierre Bault, Guy Florac, Francis Follet, Denis Gaillet et Laurent Wirth

Excusé : Monsieur Pierre Circal

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent Wirth

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du précédent procès-verbal
- Délibération : vote du taux de la taxe d'aménagement
- Délibération : vote du taux du raccordement à l'égout
- Délibération : fermeture et création poste agent technique suite à avancement de grade
- Horaires éclairage public et site église
- Rénovation salle polyvalente
- Convention et tarifs location salle Moulin
- Divers

Début de séance : 18h15

→ VALIDATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2022 a été arrêté à l'unanimité sans modification.

→ DELIBERATION : VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le taux de la taxe d'aménagement est fixé par l'Etat, oscillant entre 0% et 5%. La décision du taux à adopter revient aux communes. Le Maire propose de rester à l'actuel taux, qui est de 2%.
Le Conseil vote à l'unanimité le maintien du taux de la taxe d'aménagement à 2%.

→ DELIBERATION : VOTE DU TAUX DU RACCORDEMENT A L'EGOUT

Le pétitionnaire doit payer un droit au raccordement à l'égout (assainissement collectif) sous forme d'un forfait de 600€. Les autres frais liés à ce raccordement incombent à la commune. Le coût pour la commune est important, le Maire propose d'augmenter ce forfait à 1000€.
Le Conseil vote à l'unanimité l'augmentation du forfait de raccordement à l'égout à 1000€.

→ DELIBERATION : FERMETURE ET CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil vote à l'unanimité la fermeture de l'ancien poste d'agent technique et l'ouverture d'un nouveau poste pour David Goursat, mesures rendues nécessaires par son évolution de grade. Ces mesures prendront effet à compter du 1^{er} octobre 2022.

Le Maire demande que soit ouverte une réflexion sur l'impact budgétaire qu'aurait une augmentation des horaires des agents techniques de la commune.

→ HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC ET SITE EGLISE

Par souci d'économie d'énergie compte-tenu de la conjoncture actuelle, le Conseil décide de revoir, à la baisse, les horaires de l'éclairage public et du site de l'église qui seront désormais :

- L'hiver (octobre à mars) : **à partir de 7h le matin et jusqu'à 21h30 le soir** ;
- L'été (juillet et août) : **jusqu'à 2 h du matin (pour une question de sécurité)** ;
- Au printemps et à l'automne (avril, mai, juin, septembre) : **jusqu'à minuit** ;
- Durant les fêtes de fin d'année : **toute la nuit**.

Réflexion sur les solutions envisageables afin de réduire l'impact énergétique de l'éclairage public : la possibilité de remplacer les ampoules par des LED a été évoquée mais cela aurait un coût considérable étant donné qu'il faudrait refaire tout le système. La faisabilité d'une subvention à cette fin va être étudiée avec la FDEL (Territoire d'Energie Lot). Un rendez-vous sera fixé avec cet organisme. Dans la même perspective de sobriété énergétique, un diagnostic énergétique des bâtiments communaux peut être envisagé avec Enedis ou Cauvaldor. Une rénovation de l'isolation de la salle polyvalente apparaît de ce fait nécessaire.

→ RENOVATION SALLE POLYVALENTE

Le Maire souligne qu'il s'avère nécessaire d'envisager la rénovation de la salle polyvalente à plusieurs niveaux. Le sujet sera abordé plus en détail lors d'une prochaine séance.

→ CONVENTION ET TARIFS LOCATION SALLE MOULIN

Actuellement, la location de la salle du Moulin est gratuite. Le Maire propose de réfléchir à une tarification abordable pour les exposants et intervenants.

Les tarifs de location de la salle du Moulin ont été fixés à l'unanimité par le Conseil comme suit :

- Pour les associations de Creysse : **gratuité** ;
- Pour les exposants et intervenants avec un but commercial : **50€ la semaine (du lundi au dimanche) et 25€ le week-end (du vendredi au dimanche) et la semaine « interrompue » (si célébration d'un mariage, prioritaire, pendant la période de réservation)**.

→ DIVERS

Cimetière : la commission dédiée propose, pour ne pas gêner l'agrandissement, de faire un retour du colombarium en forme de L. Un géomètre va venir faire une expertise en vue de l'acquisition du terrain nécessaire à l'agrandissement. La commission va continuer à travailler avec le souci de préserver le style ancien et ombragé du cimetière, en prévoyant notamment des plantations. Le portail d'entrée doit être refait car les piles ne tiennent plus assez bien et cela fait tomber des pierres. Deux devis ont été proposés. Le Conseil donne à l'unanimité pouvoir à la commission de choisir entre ces deux devis.

Levée de séance : 20h30

Le secrétaire de séance,
Laurent Wirth